

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué le douze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (25) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (2) : Charlélie ARNAUD, Florence PICHON

SECRETAIRE de séance : Françoise BUSALLI

Délibération n°2022-09-05 :

ISOLATION D'UN BATIMENT – AUTORISATION D'EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de la SAHLM Loire Habitat de réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur de son immeuble sis 11, place Michalon,

Considérant l'empiètement d'une partie de cet ouvrage en surplomb du domaine public sur une profondeur de 14 cm,

Considérant toutefois l'intérêt environnemental de ces travaux et leur absence de conséquence sur les conditions d'utilisation du domaine public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser l'occupation du domaine public communal par les ouvrages d'isolation réalisés par la SAHLM Bâtir et Loger au droit du 11, place Michalon
- De préciser que cette autorisation est délivrée à titre gratuit à titre précaire et révocable pour une durée de 30 années

La secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exact,

A Saint-Romain-le-Puy le 20 septembre 2022

Le Maire, Annick BRUNEL

